



Une réforme pour développer ses talents

La loi « avenir professionnel », portée par la ministre du Travail Muriel Pénicaud, instaure de nouveaux droits.

Objectif : rendre les actifs acteurs de leur projet professionnel. Zoom sur les grandes nouveautés mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019.

50 %

des métiers vont se transformer, impactés par les transitions numériques et écologiques
(Source : COE, 2017)

10 à 20 %

des emplois seront créés dans les 10 années à venir

1. Le compte personnel de formation passe en euros

Chaque actif cumulera 500 euros par an.

2. Création du CPF de transition professionnelle en remplacement du congé individuel de formation (CIF)

Le salarié pourra demander la prise en charge d'une action de formation dans le cadre d'un projet de transition professionnelle et pourra bénéficier d'un congé spécifique si la formation est effectuée, en tout ou partie sur le temps de travail.

3. Création du Dispositif Pro-A

Un salarié en CDI, sous certaines conditions, pourra suivre en alternance, une formation certifiante ou qualifiante.

4. Ouverture de l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus

5. Plus d'aides pour les apprentis

Une aide de 500 euros supplémentaires pour passer le permis

6. Faciliter la formation à l'étranger pour les alternants

7. Déploiement du CEP

La nouveauté réside dans l'élargissement des agences assurant le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) à de nouveaux opérateurs régionaux. ■

L'offre de formation s'élargit !

Le Pôle formation UIMM Rouen-Dieppe adapte ses parcours aux besoins concrets des entreprises

Depuis quelques années, sous l'impulsion du numérique, l'industrie se transforme. L'introduction de technologies de rupture comme la fabrication additive, la cobotique ou encore les objets connectés donne naissance à de nouveaux modes de production : plus efficaces, plus respectueux de l'environnement et adaptés aux besoins spécifiques des clients. Cette révolution est aussi synonyme d'évolution avec de nouveaux métiers et des changements profonds dans les modes d'organisation du travail où le collaboratif et l'esprit entrepreneurial occupent une place centrale.

Conscient des enjeux industriels du territoire et des difficultés de recrutement des profils qualifiés, le Pôle formation UIMM Rouen-Dieppe a retravaillé sa carte des formations pour répondre aux besoins en compétences des industriels du territoire.

À la rentrée, ce sont 4 nouvelles formations en alternance qui vont voir le jour : 3 formations bachelor (Bac +3) permettant de former des experts en maintenance, robotique et procédés de fabrication ainsi que le BTS CRSA visant à former des techniciens compétents dans l'implantation de lignes de production industrielles.

Les parcours de formation industriels en continu se développent également. Le Pôle formation Rouen-Dieppe, à travers un partenariat, pourra proposer dès la rentrée des formations dans le domaine de l'automatisme avec un formateur référent et labellisé Schneider.

Des parcours sur mesure sont également proposés comme le CQPM Technicien d'Atelier en Installations Automatisées (TAIA), interface entre les utilisateurs en production et les services supports, actuellement développé pour une industrie automobile locale. ■

78 %

des Français considèrent qu'il est important de se former tout au long de sa vie (Source : CEGOS, 2017)



« Le Pôle formation accompagne les entreprises en les aidant à définir leurs besoins en compétences puis en proposant des solutions adaptées. Le sur-mesure fait partie de notre ADN »

**Yohann Perret,
Directeur des formations.**

L'alternance, une voie d'excellence

95 % de taux d'insertion professionnelle à douze mois



Le Pôle formation UIMM Rouen-Dieppe, outil de formation de branche, a encore une fois démontré l'excellence de ses formations à travers les résultats aux examens 2019. Une promotion de 120 jeunes formés à nos métiers d'usinage, chaudronnerie,

maintenance ou encore électrotechnique, en BAC PRO et BTS, pour répondre aux besoins des industriels. Leurs formations, uniquement réalisées en alternance, dont 50 % du temps en entreprise, permettent d'acquérir un savoir-être et un savoir-faire primordial.

L'expérience métier acquise grâce à l'alternance est une réponse concrète face aux difficultés que les entreprises rencontrent pour recruter leurs futurs talents. Pour cela, le Pôle formation s'est d'ailleurs doté ces dernières années de nombreuses technologies visant à former les alternants au plus proche des besoins terrains mais aussi pour s'adapter à une génération connectée. Centre d'usinage dernière génération, salle numérique, ligne pédagogique 4.0, les apprenants peuvent pratiquer en mode projet durant tout leur parcours. ■

91 % de taux de réussite aux examens pour les apprenants du Pôle formation Rouen-Dieppe

▶ **91,3 %**
BAC PRO MEI

▶ **100 %**
BAC PRO TCI

▶ **71,4 %**
BAC PRO TU

▶ **87,5 %**
BTS MS

▶ **88,2 %**
BTS ELT

▶ **100 %**
BTS CPRP avec les 3 premiers de l'académie

À vos marques... employeurs !

Un partenariat UIMM Rouen/Dieppe et l'Apec

Comment construire sa « marque employeur » et appréhender ce qui s'avère un véritable levier d'engagement et de performance ? Afin de mieux tirer parti de son image, de son identité et de ses pratiques, deux ateliers « marque employeur » ont déjà été animés en partenariat avec l'Apec, un autre sera organisé le 11 octobre et deux ateliers réseaux sociaux auront lieu les 27 septembre et 6 décembre prochains.

L'objectif : permettre à nos adhérents de maîtriser leur communication dans le cadre des carrefours d'audience que représentent les réseaux sociaux. L'occasion aussi de leur apporter une méthodologie sous la forme de séquences opérationnelles fondées sur des outils mis au service de leur « promesse employeur » et de leur présence digitale.

11 octobre 2019 : atelier « marque employeur ».

27 septembre et 6 décembre 2019 : atelier réseaux sociaux.

Pour tout renseignement et inscription, contactez Clémence De Sagazan au 02 32 19 55 00 ou par mail : clemence.desagazan@ui-normandie.org

(IN)FORMEZ-VOUS À LA SÉCURITÉ

L'UIMM ROUEN/DIEPPE VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION



Soucieuse de la sécurité et de la protection de vos salariés, l'UIMM Rouen/Dieppe vous aide à organiser et à mener des actions de prévention pertinentes.

Nos équipes vous accompagnent et vous forment à l'utilisation d'outils de référence tel que le Système d'Évaluation et d'Information sur les Risques CHimiques en milieu professionnel (SEIRICH). Développé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) en partenariat avec le CNAM, la direction générale du travail et des fédérations professionnelles dont l'UIMM, cet outil vous permet de tracer les risques et les expositions liés à l'utilisation de produits chimiques dans votre entreprise, d'évaluer et d'informer sur le risque chimique dans l'objectif de mettre en place des actions de prévention. Dès son lancement en 2015, l'UIMM Rouen/Dieppe, en partenariat avec la CARSAT Normandie, proposait des formations et des réunions d'information sur le risque chimique et SEIRICH et avait pour mission de vous familiariser avec l'outil.

Qu'est-ce que SEIRICH ?

SEIRICH est une application informatique mise à disposition sur le site de l'INRS, et conçue pour être employée aussi bien par des experts que par des utilisateurs ne disposant pas de connaissances particulières dans le domaine des risques chimiques. Cet outil vous permet de réaliser l'inventaire de vos produits chimiques (aussi bien ceux présents sur votre site que ceux émis par vos procédés), et vous donne la liste des produits à traiter en priorité compte tenu des risques chimiques présents, et la liste de ceux pour lesquels une démarche de substitution doit être mise en œuvre... En tant qu'employeur vous devez réaliser et renouveler périodiquement cette évaluation des risques pour chaque unité de travail susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents

chimiques dangereux. Le résultat de cette évaluation complètera votre document unique et devra être régulièrement mis à jour sous votre responsabilité. C'est pour vous accompagner dans cette démarche que l'UIMM Rouen/Dieppe via notre responsable du service ingénierie, santé, sécurité, environnement & innovation industrielle, Laure Tankéré, également référente SEIRICH au niveau national, se tient à votre disposition avec son équipe pour vous aider à repérer, à évaluer, et à prévenir les risques chimiques dans votre entreprise.

Pour plus de renseignements, contactez
Laure Tankéré au **06 31 54 69 73 - 02 32 19 55 00**
ou par mail : laure.tankere@ui-normandie.org

AGENDA

MARDI 17 SEPTEMBRE

Journée Industri'Elles avec l'entreprise CELEC de Neufchâtel en Bray et les élèves du lycée Blaise Pascal de Rouen

5 AU 13 OCTOBRE

Découverte de l'Usine du futur à la Fête de la science à Saint-Étienne du Rouvray et à Elbeuf

2 AU 7 DÉCEMBRE

Semaine de l'apprentissage

6 AU 8 FÉVRIER 2020

Fête des métiers et finales des Olympiades des Métiers

5 ET 6 MARS 2020

Salon Emplois en Seine à Rouen

30 MARS AU 5 AVRIL 2020

Semaine de l'industrie

Directrice de la publication : Muryelle Angot Lebey
Responsable de la coordination : Pascale Soteau
Réalisation : UIMM Rouen/Dieppe - UIMM
Crédit photos : UIMM Rouen/Dieppe - Shutterstock
Impression : UIMM

Adresse :

26 rue Alfred Kastler
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 32 19 55 00

Contact : ComUIMMRD@ui-normandie.org

Rendez-vous sur www.uimm-rd.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter : @UimmRD

UIMM

Rouen/Dieppe

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR